

# LES ECHOS du Falgoux

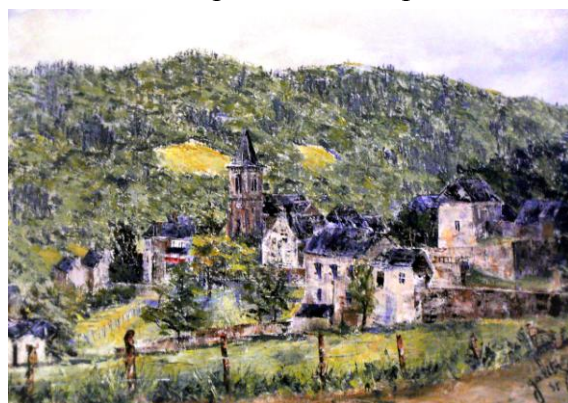
Août-Septembre-Octobre-Novembre 2012 - N°66

## LE MOT DU MAIRE

Ce bulletin qui concerne les 4 mois précédents me permet d'évoquer des sujets qui ont soulevé parmi certains d'entre vous des questions voire des réactions et qui de ce fait nécessitent des explications. De plus, la fin de l'année étant proche, quelques bilans peuvent être établis.

Les évaluations comparatives au niveau départemental pour certains éléments (taxes foncières,...), parues dans la presse locale, permettent de situer la commune du Falgoux et nous confortent par rapport à des décisions justifiées.

D'ores et déjà, je vous souhaite une bonne fin d'année en famille et vous adresse mes meilleurs vœux pour 2013, en attendant de le faire de vive voix **le 19 janvier lors de la fête de la Sainte-Barbe**, qui nous offre l'opportunité d'honorer ces bénévoles particulièrement méritants.



Aquarelle du bourg de Falgoux de Stanislas Galitz, artiste que vous avez certainement vu, croquant la commune sous différents angles.

En souvenir des jours lumineux de cet été.

*Geneviève Fabre*



**Succès :** **Gabin Fabre** (fils de Claude Fabre du Cher Soubro, décédé) étudiant en pharmacie à Limoges a soutenu le 19 septembre une thèse. Le jury lui a attribué **la mention très bien**. Nous lui adressons nos sincères félicitations par l'intermédiaire de Renée Cabanes, sa tante, et lui souhaitons réussite professionnelle dans le domaine de la Recherche.

**De nouveaux habitants permanents :** Nous sommes heureux d'accueillir à La Chaze, Bernadette (née Alsac) et Claude Dupré. Une maison qui s'ouvre, un village qui se « repeuple »... Bienvenue parmi nous ainsi qu'à leur famille que nous serons heureux de connaître.

## ETAT CIVIL 2012 : 1 Mariage, 3 Décès

- Mariage civil de **Gaëlle Verger**, fille de Jean-Paul Verger avec Jan Haase, en Allemagne, office religieux célébré le 15 septembre en l'église St Germain du Falgoux.

- « Isabelle et Hervé Lapeyre (La Peubrelie) sont heureux de vous faire part du mariage de leur fille Florence avec Nicolas Franco, le samedi 29 septembre 2012 à St-Rémy-les-Chevreuses (78) ».

Tous nos vœux de bonheur et félicitations aux parents.

- Décès de Jean Pocachard à Montmorin (63) le 27 juillet 2012.

Né au Falgoux le 25 juillet 1941, il était le frère de M<sup>me</sup> Denise Bergeron des Cayres.

- Inhumation de M<sup>me</sup> Odette Benoit, La Franconèche, le 22 décembre 2012.

## AGENDA DES ELUS - REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

21 Août	Foyer Rural - Réunion publique : présentation par M <sup>f</sup> Delcros Bernard, Président du SMPM (Syndicat Mixte du Puy-Mary), aux habitants de la vallée, de l'état d'avancement de l' « Opération Grand Site de France » pour le Puy-Mary, du bilan des actions déjà réalisées et des projets à venir.
7 septembre	Réunion de la Commission des Communaux. Préparation des Conventions pluriannuelles.
8 septembre	Anglards-de-Salers - Comice Agricole - Remise du 3 <sup>ème</sup> prix à Arnaud Tissandier (catégorie bourrettes) G Fabre
13 septembre	Conseil Municipal
15 septembre	Mauriac - Assemblée Générale de l'Association des Maires du Cantal G Fabre, R Cabanes
28 septembre	Aurillac – Préfecture - Commission départementale de la nature, des paysages et des sites : Protection des puits de captage sur la commune du Falgoux (dans le périmètre du Grand Site Puy-Mary) I Faux.
3 octobre	Mairie - Réunion « Traverse du Bourg » Conseil Général, DDT, Bureau d'Etudes « Artense Ingénierie », Commission des Travaux
4 octobre	St-Paul-de-Salers - Préparation du téléthon G Fabre
6 octobre	Albepierre- Réunion des COFOR- Bureau (Bilan financier...) G Fabre
7 octobre	Pas-de-Peyrol - Commémoration de l'accident d'avion : 20 <sup>ème</sup> anniversaire
11 octobre	Mauriac- Sous-Préfecture et Agence de l'Eau Adour-Garonne. Thème : Assainissement G Fabre
19 octobre	Dienne - SMPM - « Comité de Pilotage de l'expérimentation du Transport Découverte » G Fabre - Comité Syndical : Bilan de la saison G Fabre
20 octobre	Quatre-Routes de Salers - Inauguration de « L'Espace d'Activités du Pays de Salers » G Fabre
25 octobre	Drugeac- SIETOM G Fabre
29 octobre	Salers – Communauté de Communes - Conseil Communautaire G Fabre
8 novembre	Riom-ès-Montagnes - Zone Nordique Du Haut-Cantal Puy-Mary G Fabre, F. Tissandier
12 novembre	Salers – Commission « Promotion-Communication de l'Office de Tourisme du Pays de Salers » G Fabre
15 novembre	Murat – Réunion « Station de Pleine Nature au cœur du Massif Cantalien » G Fabre
17 novembre	Villedieu- Assemblée Générale des COFOR G Fabre
20-23 novembre	Paris - Congrès de l'Association des Maires de France G Fabre
29 novembre	Dienne - SMPM « Comité de Pilotage de l'Expérimentation du Transport Découverte » G Fabre

## INFORMATIONS DIVERSES

### \*Dates à retenir

- 19 Janvier** : Fête de la Sainte-Barbe et présentation des vœux de la municipalité à la commune.  
Nous nous retrouverons à **18h15** au Monument aux Morts, puis à la Mairie pour un vin d'honneur.
- 27 janvier** : Challenge ski de fond et raquettes, des pompiers du Cantal au Falgoux.  
Selon l'enneigement, une 2<sup>ème</sup> date est prévue **le 3 mars**.

Le **recensement de la population** se déroulera du **17 janvier au 16 février 2013**. Vous recevrez la visite d'Emilie LALO, agent recenseur, qui vous apportera à domicile le questionnaire à remplir et à lui refaire passer rapidement pour être enregistré en Mairie et transmis à l'INSEE dans les délais imposés.

### \*Les Impôts Locaux

#### Comparaison des 3 taxes dans les Communes du Cantal de moins de 500 habitants (au 10-4 2012) à celles du Falgoux

##### **Taxe d'Habitation (TH), Taxe sur Foncier Bâti (FB) et Taxe sur Foncier Non Bâti (FNB) de la Commune**

TH : 6,37% 13 communes sur 108 ont une TH égale ou inférieure à ce taux (taux le plus élevé : 20,47%)

FB : 12,40% 22 communes sur 108 ont un FB égal ou inférieur à ce taux (taux le plus élevé : 26,88%)

FNB : 87,40% 55 Communes sur 108 ont un FNB égal ou inférieur à ce taux (taux le plus élevé : 139,38%)

#### Evolution de la Taxe Foncière

**Rapport de L'Union Nationale de la Propriété Immobilière** - publié dans La Montagne le 15 octobre, sur l'évolution de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur cinq ans de 2006 à 2011.

« Le Cantal avec une hausse de 28,24% se situe un peu au-dessus de la **moyenne nationale** qui est de 24,83% ».

**Pour la commune du Falgoux** : - **taux en 2011** 13, 85% (Taux le plus élevé : 39, 11%)  
- **évolution en % de 2006 à 2011** : 30,27 % (Evolution la plus importante : 49,47%)

*Commentaire* : Malgré une augmentation supérieure à la moyenne nationale et départementale, le taux de la taxe foncière au Falgoux reste faible : 208 communes sur 248 ont un taux égal ou supérieur au nôtre.

### \*Quelques mises au point concernant l'évolution du prix de l'eau

#### 1) La facture d'eau comprend :

- le coût de l'abonnement (prix unitaire), basé sur le prix d'achat des compteurs par la Commune, les interventions éventuelles inévitables des employés communaux (maintenance). Coût réactualisé régulièrement,
- la consommation d'eau (sur un an) : volume relevé par l'employé communal à chaque compteur,
- la redevance pollution **instaurée et perçue par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne**, en 2007.

**Coût de l'abonnement** - De 2002 à 2007 : de 45€ à 55€ soit une augmentation de 22,2%

- De 2007 à 2012 : de 55€ à 61€ soit une augmentation de 10,9%

**Coût de la consommation :** - De 2002 à 2007, de 0,30€ à 0,50€ le m<sup>3</sup> soit une augmentation de 66,66 %,  
- De 2007 à 2012, de 0,50€ à 0,66€ le m<sup>3</sup> soit une augmentation de 32%.

**Taxe « Pollution » :** De 2008 à 2012, de 0,038€ à 0,293€ le m<sup>3</sup> soit une augmentation de 671%

## **2) L'assainissement collectif et son évolution :**

Il comprend : - le coût de l'abonnement (au réseau),

- la « consommation » d'eau usée qui retourne dans le réseau,

- la redevance « Modernisation des Réseaux de Collecte », **instaurée et perçue par l'Agence de l'Eau** en 2008.

**Coût de l'abonnement** - De 2002 à 2007 : de 10,70€ à 12,30€ soit une augmentation de 14,95%,  
- De 2007 à 2012 : de 12,30€ à 20€ soit une augmentation de 62,60 %.

**Coût de la consommation :** - De 2002 à 2007 : de 0,20€ à 0,40€ le m<sup>3</sup> soit une augmentation de 100%,  
- De 2007 à 2012 : de 0,40€ à 0,63€ le m<sup>3</sup> soit une augmentation de 57%.

**Taxe « Modernisation... » :** De 2008 à 2012, de 0,030€ à 0,220€ le m<sup>3</sup> soit une augmentation de 633%

NB : Certaines augmentations se sont imposées afin de bénéficier de subventions non négligeables pour un investissement tel que la STEP prévu dès 2007 (pour la mise aux normes européennes) et le refoulement des eaux usées du Camping et réseaux du Vizet.

Le bilan définitif de cette opération fait apparaître un taux de 80% de subvention, taux maximum espéré à cette date et donc obtenu.

## **BILAN DE LA REGIE DU CAMPING ET DU GITE POUR L'ANNEE 2012**

Recettes Camping : 6 178,40€ (5 368,90€ en 2011)

Recettes Gîte : 10 842,50€ (10 716,50€ en 2011)

« Malgré la « crise » et la légère augmentation des tarifs, la saison 2012 reste positive avec un taux de fréquentation sensiblement plus élevé que l'année dernière ».

### **Evolution sur les 4 dernières années**

Année	Activité	Montant	Indicateur	Activité	Montant	Indicateur
2009	Camping-Gîte	13 366,90 €	Nombre de nuitées	Camping	710	Gîte 923
2010	Camping-Gîte	14 143,00 €	Nombre de nuitées	Camping	1334	Gîte 1077
2011	Camping-Gîte	16 085,40 €	Nombre de nuitées	Camping	1239	Gîte 1045
2012	Camping-Gîte	17 020,90 €	Nombre de nuitées	Camping	1392	Gîte 1136

Véronique SIMON, régisseur

Je tiens à souligner la qualité de l'accueil et de l'entretien des locaux par Véronique.

Il suffit de consulter le « livre d'or » signé par les randonneurs, les pratiquants de canyoning.

A ce propos, un topoguide, le premier « de descente sportive des gorges, cascades, et ravines sauvages d'Auvergne » a été réalisé en 2012 par 3 canyonistes qui ont inventorié 75 canyons (avec 50 fiches descriptives, détaillées en couleur), **dont 10 dans la Vallée du Mars**. Ces « cany'auteurs », tels qu'ils se désignent ont pu apprécier « l'hospitalité de Véronique » lors de leurs séjours répétés au gîte du Falgoux.

Ce topoguide est en vente dans les librairies.

Une publicité pour notre vallée non négligeable et à diffuser auprès d'amateurs de ce sport.

G Fabre

NB : A la suite de l'installation au gîte de radiateurs économes (programmés), nous pouvons d'ores et déjà évaluer les économies d'électricité réalisées.

En 2011 : 2312,50 € ; en 2012 : 975,10 € soit une économie de 50% environ par rapport aux 4 années précédentes.

## **L'AFFOUAGE**

Rappel des 3 règles à respecter : - Se faire inscrire à la Mairie chaque année,  
- Posséder un moyen de chauffage au bois (bûches),  
- Résider au moins 5 mois de façon régulière dans la Commune.

**Très important : Tout commerce de bois d'affouage est interdit, que le lot soit donné ou vendu.** Il s'agirait alors de « marché noir », de concurrence déloyale vis-à-vis des marchands de bois.

NB : Les quelques lots qui ont été proposés à la vente cette année correspondent à des lots non attribués mais mis à la disposition de la Commune par l'ONF en fonction du nombre de bénéficiaires répondant aux critères établis par le Code Forestier et par le Conseil Municipal.

**Rappel : Pratique de l'Affouage dans les Forêts Communales (Articles L 145.1 et suivants) :**

« L'affouage est une possibilité et non une obligation. Il appartient au Conseil Municipal par délibération de décider d'affecter tout ou partie du produit de chaque coupe de la forêt communale... **Le volume attribué à chaque affouagiste doit être en rapport avec des besoins personnels, de manière à éviter le risque de commerce illégal de bois.** »

### **Prélèvement « sauvage » de bois dans des parcelles communales boisées**

Il est bien connu que des personnes prélèvent du bois sans aucune autorisation et peut-être parfois en « toute innocence » dans des secteurs communaux donc publics en dehors de la forêt. Il s'agit d'une pratique illégale.

Il est de règle de demander à la mairie ce qui est autorisé, le Maire étant responsable de tous les Biens Communaux.

Qu'en sera-t-il en cas d'accident, en cours « d'exploitation » pour votre compte ou pour le compte d'autrui ?

## LES COMMUNAUX (voir Les Echos n°62 de mai à juillet 2011)

Nous vous avons informé régulièrement, par les comptes rendus des Conseils Municipaux, de la réforme obligatoire à mettre en place, quant à la gestion des parcelles Communales attribuées à la location par les agriculteurs. Réforme imposée par la Trésorerie et la Chambre d'Agriculture.

Ce travail, aujourd'hui terminé, a été réalisé en partie par la Commission des Communaux, le Conseil Municipal et d'après les conseils du Service Juridique de la Chambre d'Agriculture du Cantal. Il a permis de « mettre à plat », la carte des Biens Communaux, attribués ou non, pacageables ou non....

Le cahier des charges établi tient compte de la valeur locative à l'hectare des parcelles évaluée selon des critères déterminés. Des simulations ont permis de distinguer 3 barèmes ou 3 catégories de parcelles.

Des conventions pluriannuelles (pour 5 ans) ont été proposées à chacun des demandeurs, conventions qui précisent les engagements et conditions à respecter (maintien de l'état des parcelles entre autres...).

Une réserve foncière peut être constituée, si des parcelles se libèrent, par exemple lors du départ à la retraite d'un locataire, parcelles qui ne sont pas transmises aux repreneurs d'une exploitation. La priorité d'attribution revient alors aux jeunes agriculteurs de la Commune qui s'installent, puis à tout agriculteur dont le siège social est sur la Commune.

## Tour du Cantal Pédestre 2012

**8 août** : Une nouveauté en 2012, l'étape locale concernait Le Falgoux (point de départ) et le Vaulmier (point d'arrivée). La météo particulièrement favorable a participé à la réussite de la journée dont la formule a satisfait les 90 marcheurs inscrits. A signaler la remise du diplôme du « Jeune Marcheur » à **Tabo et Nomussa Zangl**, du Tahoul, qui ont réalisé le petit circuit, soit 10 km environ.



Encore bravo à ces futurs grands marcheurs.

Le repas du soir préparé par Laurence et Hervé Latournerie de l'Auberge du Col d'Aulac et par des bénévoles avec la patranque « au pain », bien sûr, a régalé les connaisseurs et les « non-initiés ». Il s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse, avant de découvrir le film de la journée réalisé dans la commune du Vaulmier bien évidemment et que l'on peut se procurer en s'adressant à Mr Leblanc, Maire du Vaulmier, pour 10 €.

## ASPECT – BILAN DES ACTIVITES ESTIVALES 2012

Pour cette saison nous constatons une baisse de participants aux différentes animations proposées. 391 personnes pour 13 manifestations.

Des succès :

**Le coucher du soleil** en compagnie du groupe *Aurillac sur mer* a rassemblé une soixantaine de personnes pour un moment très sympathique au Suc de Gromont et à l'Auberge du Col d'Aulac.

**La randonnée à déguster** tout le long du mars, a permis aux 15 participants de découvrir et déguster quelques produits locaux.

**La balade fleurs de nos montagnes** toujours très appréciée, 23 personnes.

Et des déceptions :

**En oc et en autres**, bien que l'atelier danses et le spectacle *dernières nouvelles des volcans* aient trouvé leur public, nous pensions rassembler plus de monde pour le bal du samedi animé par le groupe *Traucaterme* et dommage pour tous ceux qui n'ont pas suivi la balade qui nous a éclairé sur la signification des noms des lieux dits.



## COMMEMORATION DU 7 OCTOBRE 1992

**Commémoration de l'accident d'avion à Chapeloune du 7 octobre 1992**, un Mirage 2000NK2, avec à son bord, le pilote CDT Olivier Festas et le LTT Nicolas RACHWALSKI, de l'escadron 2/3 Champagne de la base aérienne de Nancy.

Le 7 octobre 2012, au Pas de Peyrol, une cérémonie qui n'avait « aucun caractère officiel, mais néanmoins publique » nous a permis de mettre des visages sur des noms que nous connaissions depuis 20 ans.

Cette cérémonie organisée par M<sup>me</sup> Claire Alliod, veuve du pilote et le Général Bruno Chevassu, ami des 2 disparus, a rassemblé plus de 100 personnes : familles, amis de l'armée de l'air, de la promotion 1978 de l'Ecole de l'air, délégués régionaux de l'association « les Ailes Brisées », Mr le Délégué militaire du Cantal, Mr le Commandant de l'escadron 2/3 Champagne, deux Généraux du corps aérien en activité (l'un sous-chef des « relations internationales » à l'Etat-Major de armées, l'autre conseiller spécial du Ministre de la Défense). Etaient invités, J-Claude Vizet et Bernadette Serre, Maire et Secrétaire de Mairie en 1992 ainsi que le Conseil Municipal actuel.

La météo était identique à celle du 7 octobre 1992 : pluie, brouillard, vent. Il a cependant été possible à ceux qui le souhaitaient, de se rendre sur les lieux de l'accident ... que 2 Mirages ont survolé.

La cérémonie, autour de la plaque commémorative s'est déroulée à l'abri, au Pas-de-Peyrol, avec des temps militaire, religieux et familial entrecoupés de lectures, de prises de paroles dignes et fortes d'émotions contenues ou dévoilées, mais aussi positives, de la part, entre autres, des enfants des disparus.

A l'issue de cette journée, il nous apparait évident que nous ne pourrons plus voir passer ces avions avec les mêmes sentiments ... malgré les nuisances sonores que nous subissons.